

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET
Bureau du cabinet

PREF66/CAB/

Affaire suivie par :
Muriel MOLINER
☎ : 04.68.51.65.23
☎ : 04.68.34.68.51
Mél : muriel.moliner@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

**ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 1233/2007 DU 18 AVRIL 2007
MODIFIANT L'ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 6050/2006 DU 28 DÉCEMBRE
2006 MODIFIÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ
TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES
DE POLICE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**LE PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

VU le décret n° 95-659 du 9 mai 1995 modifié relatif aux comités techniques paritaires départementaux des services de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté n° 5331/2006 du 27 novembre 2006 portant répartition des sièges entre chaque organisation syndicale au sein du comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° 6050/2006 du 28 décembre 2006 modifié portant désignation des membres du comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales ;

VU le message RESCOM du 1^{er} mars 2007 relatif à la prise de fonction, à compter du 27 février 2007, à la DDSP de Mme Véronique HURTADO, secrétaire administrative de classe normale ;

VU le message RESCOM du 13 avril 2007 relatif à la prise de fonction, à compter du 13 avril 2007, à la DDSP de M. Emmanuel TOMBOLATO, commissaire en qualité de chef de la sûreté départementale ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : le collège des représentants suppléants de l'administration au comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales est modifié comme suit :

- M. Emmanuel TOMBOLATO, Commissaire,
Chef de la Sûreté Départementale à la DDSP
remplace M. Jean-Damien MOUSTIER.

ARTICLE 2 : le collège des représentants suppléants du personnel au comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales est modifié comme suit :

- au titre de l'UNSA Police – le syndicat unique et le SNIPAT:

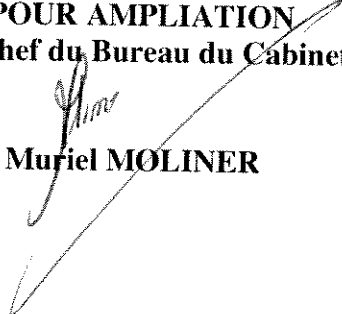
- Mme Véronique HURTADO, Secrétaire Administrative – DDSP (suite au changement d'affectation de l'intéressée).

ARTICLE 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de ce comité et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 18 avril 2007

Signé : le Préfet,
Thierry LATASTE

POUR AMPLIATION
Le Chef du Bureau du Cabinet


Muriel MOLINER